



ASSEMBLÉE NATIONALE

13ème législature

cotisations

Question écrite n° 29278

Texte de la question

M. Franck Gilard attire l'attention de Mme la ministre de la santé, de la jeunesse, des sports et de la vie associative sur le coût de la sécurité sociale. Une personne qui touche le SMIC paye 3 364 euros par an à la sécurité sociale alors que la dépense moyenne de santé remboursée en maladie est de l'ordre de 2 500 euros. Il résulte de cette comparaison que les cotisations que paie annuellement quelqu'un qui touche le SMIC couvrent plus de 132 % de la dépense annuelle moyenne remboursée. Il souhaiterait donc connaître la position du Gouvernement sur ce sujet.

Données clés

Auteur : [M. Franck Gilard](#)

Circonscription : Eure (5^e circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 29278

Rubrique : Sécurité sociale

Ministère interrogé : Santé, jeunesse, sports et vie associative

Ministère attributaire : Travail, emploi, formation professionnelle et dialogue social

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 5 août 2008, page 6698

Question retirée le : 19 juin 2012 (Fin de mandat)